

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Aeriol ThixOSYN
Code du produit	: 3820-2, 3820-3, 3821-0, 3822-0, 3823-0
Autres moyens d'identification	: Bell Part # C-172

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Graisse, multi usages, Utilisations professionnelles
Restrictions d'emploi	: Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Awsun Outcomes Inc
Bay 5, 409 38th Avenue NE
Calgary, Alberta, T2E 6R9
Canada
T 1 587-353-2000; Toll Free: 1-844-512-4093
info@awsum.global - www.awsum.global

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Sans frais 1-844-512-4093 du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (anglais uniquement)
------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)	:	
Mention d'avertissement (GHS CA)	:	Attention
Mentions de danger (GHS CA)	:	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (GHS CA)	:	P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS CA)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	-	n° CAS: 68584-23-6	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	-	n° CAS: 70024-69-0	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317
dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	n° CAS: 26264-06-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
polysulfures de di-tert-dodécyle	-	n° CAS: 68425-15-0	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur. Démangeaison. Gonflement. Éruption/dermatite.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur. Larmoiement. Démangeaison. Troubles de la vision.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Douleurs abdominales.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes de métaux. Halogénures de carbonyle. Oxydes de soufre (SOx). Oxydes d'azote.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Faire évacuer la zone dangereuse. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Déplacez les récipients de la zone de déversement. Ramasser mécaniquement le produit. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyage à l'eau additionnée d'un détergent. Éliminer le résidu par lavage à grande eau. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Autres informations	: Jetez par l'intermédiaire d'une personne autorisée/d'un entrepreneur autorisé à éliminer les déchets ou par toutes autres techniques adaptées de traitement des déchets. Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne réutiliser les contenants sous aucun prétexte.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Matières incompatibles, Rayons directs du soleil. Stocker dans un endroit sec. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.
- Produits incompatibles : Oxydants puissants.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter toute exposition inutile. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes NIOSH et en concertation avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte. Graisse.
Couleur	: Brun
Odeur	: Légère odeur pétrole
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 300 °C (> 572 °F)
Point de congélation	: > -40 °C (> -40 °F)
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 0 kPa (20 °C, 68 °F)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.95 – 1.05 g/cm ³ (25 °C, 77 °F)
Solubilité	: Eau : Négligeable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Viscosité, apparente: 200 P (0 °C, 32 °F, 200 s⁻¹, Poise, D1092)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas. Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

DL50 orale rat	> 2500 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

DL50 orale rat	1300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4199 mg/kg
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur. Démangeaison. Gonflement. Éruption/dermatite.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur. Larmolement. Démangeaison. Troubles de la vision.
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Douleurs abdominales.
Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

NOEC chronique poisson	> 0.00084 mg/l (32 d, Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	> 0.00079 mg/l (21 d, Daphnia magna)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l (72 d, Pseudokirchneriella subcapitata)

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

CL50 - Poissons [1]	22 mg/l (96 h, Pimephales promelas, OECD 203)
---------------------	---

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

CE50 - Crustacés [1]	2.5 mg/l (48 h, Daphnia magna, OECD 202)
----------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aeriol ThixOSYN

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
------------------------------	--

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

Biodégradation	0 % (28 d)
----------------	------------

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Biodégradation	73 % (28 d)
----------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aeriol ThixOSYN

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.
------------------------------	---

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 6.2 (pH=7, 72 °C)
--	---------------------

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

FBC - Poissons [1]	104 (21 d, Lepomis macrochirus)
--------------------	---------------------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.77 (25 °C)
--	--------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aeriol ThixOSYN

Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
----------------	---

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Informations écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)	: Non réglementé
n° DOT NA	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° UN (IATA)	: Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (DOT)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Aeriol ThixOSYN

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

polysulfures de di-tert-dodécyle (68425-15-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

dodécylbenzènesulfonate de calcium (26264-06-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 02-09-2024

Remplace la fiche : 07-15-2019

Sources des données : Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée

Aeriol ThixOSYN

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.